

MAIRIE DE METZ**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016**DCM N° 16-12-15-18****Objet : Dispositif en faveur du bilinguisme : projet SESAM'GR.****Rapporteur: Mme SAGRAFENA**

L'apprentissage précoce de la langue allemande est développé à Metz sur le site biculturel de l'école maternelle Saint Maximin et élémentaire Gaston Hoffmann, grâce au soutien des programmes européens INTERREG III et IV, dont le dernier, INTERREG IV A Grande Région est arrivé à échéance le 30 juin 2016.

Le Conseil Départemental de la Moselle et la Ville de Metz, partenaires dans ce dossier, se sont engagés depuis 2000 pour maintenir ce dispositif afin de développer l'apprentissage de la langue du voisin, dès son plus jeune âge, la maîtrise de l'allemand étant à la fois un atout économique et professionnel et un facteur d'attractivité de la Lorraine pour les entreprises.

Dans cette optique, le programme INTERREG V A Grande Région pour la mise en œuvre du projet "SESAM'GR, des clés pour l'avenir de jeunes de la Grande Région : langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation" ouvre, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 août 2019, la possibilité de co-financements des emplois d'assistant éducatif intervenant en maternelle et en élémentaire sur la base suivante, et au prorata temporis de l'occupation du poste.

Coût pour un poste par an :

Coût annuel pour l'employeur (base smic chargé pour un temps plein au 1 ^{er} juillet 2016)	23 230 €	100%
Co-financement du Conseil Départemental de la Moselle	4 646 €	20%
Co-financement de l'Union Européenne	4 181 €	18%
Solde à la charge de l'employeur (Ville de Metz)	14 403 €	62%

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Metz emploie 1,5 poste à temps plein, soit un budget total de 34.845 € par an dont 21 605 € à sa charge.

Il est proposé d'accepter la prolongation de ce dispositif jusqu'au 30 août 2019.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016,

VU le courrier du Conseil Général en date du 13 mai 2016 faisant état du projet SESAM'GR (pour la période du 1er septembre 2016 au 30 août 2019)

VU la validation du projet par le comité de sélection des instances INTERREG VA en date du 13 juillet 2016,

CONSIDERANT l'intérêt de l'apprentissage précoce de la langue du voisin,

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux attentes de part et d'autre de la frontière afin de faciliter l'insertion des jeunes et d'assurer leur avenir,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'accepter la prolongation du dispositif SESAM'GR en faveur du bilinguisme du 1^{er} septembre 2016 au 30 août 2019, et le financement des postes concernés à hauteur de 62 % soit une dépense de 21.605 € par an pour un 1,5 emploi temps plein

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer toute pièce contractuelle se rapportant à ce dispositif,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

